

RENNES MÉTROPOLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION, D'UNE UNITE DE METHANISATION ET DE RESEAUX DE TRANSFERT DANS LE SECTEUR DE BRUZ

Par décision n°B 23.476 du 7 décembre 2023, Rennes Métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour le projet de construction d'une station d'épuration, d'une unité de méthanisation et des réseaux de transfert à Bruz, qui concerne les communes de Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande. Cette concertation sera organisée pendant 36 jours consécutifs :

du 22 Janvier 2024 au 26 février 2024 inclus

Projet soumis à concertation

Rennes Métropole organisera, à son initiative, une concertation sur la future station d'épuration qui sera construite aux abords de la zone d'activités des Portes de Ker Lann à Bruz. Cette station regroupera quatre systèmes d'assainissement existants à Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande aéroport. Le projet consiste essentiellement en la réalisation des ouvrages et équipements suivants :

- La réalisation d'une station d'épuration d'une capacité de traitement des eaux de l'ordre de 50 000 équivalents habitants (EH), comportant une unité de méthanisation des boues d'une capacité de l'ordre de 80 000 EH
- La réalisation des réseaux de transfert et des postes de refoulement nécessaires pour acheminer les eaux usées depuis les systèmes d'assainissement actuels vers le nouveau site, sur un linéaire d'environ 11 km

La concertation portera notamment sur les accès au site, les installations de production photovoltaïque, l'insertion paysagère et les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments.

Garante de la concertation

Madame Catherine Trebaol, garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public depuis 2019, a suivi les concertations préalables de projets de transports publics de Brest métropole (2019) et de la construction de l'Unité de valorisation énergétique de Limoges métropole (2022). Elle est par ailleurs urbaniste et médiatrice agréée près de la cour d'appel de Rennes.

Modalités de la concertation

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public :

- Sur le **site internet de Rennes Métropole** <https://metropole.rennes.fr/> (renvoi vers le site de la Fabrique Citoyenne)
- Directement sur le **site internet de la Fabrique Citoyenne de Rennes Métropole** <https://fabriquecitoyenne.fr>
- Sur **support papier au Point Info de Rennes Métropole**, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, et **dans chacune des mairies de Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande**

Les dossiers seront consultables aux jours et heures d'ouverture de ces mairies et du Point Info de Rennes Métropole pendant cette période

Le public pourra déposer ses observations et propositions :

- Sur le **registre dématérialisé accessible depuis le site de la concertation** de la Fabrique Citoyenne
- Dans les **registres papier de la concertation** disponibles aux accueils des mairies de Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-La Lande, ainsi qu'au Point Info de Rennes Métropole

Le public pourra également adresser ses observations et propositions à la garante de concertation, par voie électronique (catherine.trebaol@garant-cndp.fr) ou postale (244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris), pour publication sur le site internet de la Fabrique Citoyenne.

Des réunions publiques se tiendront :

- Mardi 23 janvier 2024 – 18h à 20h à Bruz, Halle Pagnol
- Mercredi 24 janvier 2024 – 18h à 20h à Le Rheu, Centre administratif
- Mercredi 31 janvier 2024 – 18h à 20h à Bruz, Halle Pagnol
- Vendredi 2 février 2024 – 18h à 20h00 à Chavagne, Salle Entre 2 Rives
- Mardi 20 février 2024 – 18h à 20h00 à Bruz, Halle Pagnol

Des stands d'information seront proposés :

- Vendredi 26 janvier 2024 après-midi – Marché de Chavagne – Place Noël Dupont
- Mercredi 14 février matin – Marché de Saint-Jacques-de-la-Lande – Cours Camille Claudel
- Vendredi 16 février matin – Marché de Bruz – Centre-Ville

D'autres rencontres dédiées à des publics plus spécifiques pourront être organisées durant la durée de la concertation.

À l'issue de la concertation, la garante de concertation en dressera le bilan. Puis, Rennes Métropole précisera les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation.